

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 22 mars 2013**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**VOI 001-033/13/BC**

**■ Classement dans la voirie communautaire de la route départementale n°20 dans la traversée de la commune de Saint Victoret.**

**DIFRA 13/8935/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le boulevard Abbadié (RD 20) traverse l'intégralité de la commune de Saint-Victoret et présente des caractéristiques techniques (grande linéarité) favorisant la vitesse des véhicules y transitant.

Par délibération VOI 003-634/12/CC du 26 octobre 2012, le Conseil de Communauté, a approuvé l'affectation de programme pour la réalisation des travaux de requalification de cette artère afin de lui donner un caractère plus urbain en améliorant la sécurité de l'ensemble des usagers.

Cette section de la RD 20, n'assurant plus qu'un rôle de desserte locale, n'a plus vocation à demeurer dans le domaine public départemental.

En préalable à sa requalification, il est nécessaire d'approuver le classement dans la voirie communautaire de cette section de la RD 20.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la Voirie Routière
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération VOI 003-634/12/CC au 26 octobre 2012 approuvant la création de l'autorisation de programme pour la requalification du Bd Abbadie à Saint Victoret

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'approuver le classement dans la voirie communautaire, de la RD 20, dans la traversée de la Commune de Saint-Victoret dont le Conseil Général des Bouches-du-Rhône est gestionnaire.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le classement dans la voirie communautaire, de la RD 20, dans la traversée de la Commune de Saint-Victoret.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document nécessaire au classement de cette voirie.

Pour Visa,  
La Vice Présidente déléguée à la  
Voirie et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI